



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

**Avenant au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027
relatif au volet « infrastructures de transport et mobilités »**

Les mobilités sont au cœur du développement territorial et économique des Pays de la Loire, au travers des grands axes et infrastructures indispensables pour l'attractivité de la région mais aussi dans la capacité à mailler finement l'ensemble du territoire pour permettre à tous les ligériens de trouver des solutions adaptées et efficaces pour leurs besoins de mobilité au quotidien.

La transformation de nos modes de transport est également un puissant levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Il s'agit en Pays de la Loire du deuxième secteur le plus émetteur, avec 28 % du total des émissions des Pays de la Loire.

L'avenant au CPER 2021-2027 mobilise des montants historiques pour répondre à ces enjeux, et constitue une amplification majeure de la collaboration entre l'État, la Région et les territoires pour développer une offre de transport durable, adaptée aux enjeux de chaque territoire, et co-construite avec eux. Ainsi l'ensemble des projets retenus au sein de l'avenant mobilité pour la période 2023-2027 l'a été à l'issue d'échanges poussés avec les collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrages et les acteurs concernés. Leur suivi fera l'objet de conventions financières et de comités de pilotage dédiés à chaque projet, associant l'ensemble des parties.

Les projets qui seront soutenus dans le cadre de cet avenant représentent un milliard d'euros d'investissements sur 5 ans pour le territoire, avec un soutien financier en hausse de 80 % pour l'État et la Région par rapport à la génération précédente pour développer le transport ferroviaire et les services express régionaux métropolitains, accompagner la décarbonation du transport routier et le développement du fret ferroviaire et encourager massivement la pratique du vélo.

Fait à Nantes en deux exemplaires originaux le : 27 JUIN 2024

Le Préfet de région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

Fabrice RIGOLET ROZE

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

Le présent avenant au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est conclu entre :

L'État,

représenté par Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE

préfet de la région Pays de la Loire,

préfet de la Loire-Atlantique,

ci-après désigné « L'État »,

et

La Région des Pays de la Loire,

représentée par Madame Christelle MORANÇAIS,

présidente du conseil régional des Pays de la Loire,

Ci-après désigné « La Région »,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'environnement

Vu le code des transports

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu le décret 83-62 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le Contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 08 février 2019 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en présence du Premier ministre,

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027 signé le 22 février 2022 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire,

Vu le mandat donné par la Première Ministre au préfet de la région Pays de la Loire le 5 juin 2023 pour engager la négociation du volet du CPER 2021-2027 relatif aux mobilités,

Vu la concertation engagée avec les conseils départements et les agglomérations des cinq départements par courrier du préfet de région et de la présidente du Conseil régional en date du 26 juin 2023

Vu le Protocole d'accord sur l'avenant au CPER 2021-2027 relatif au volet « Infrastructures de transport et mobilités » pour la période 2023-2027, signé le 16 novembre 2023 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en présence du Ministre des transports,

Vu l'avis du conseil économique, social, environnemental régional des Pays de la Loire en date du 18 décembre 2023

Vu l'avis émis par l'autorité environnementale le 11 avril 2024

Vu la consultation publique organisée du 30 avril 2024 au 30 mai 2024

Vu la délibération du Conseil régional en date du 20 juin 2024 autorisant la présidente du Conseil régional à signer l'avenant au CPER 2021-2027

Vu l'accord de la directrice générale des collectivités locales, donné le 21 juin 2024 au préfet de la région Pays de la Loire, de procéder à la signature de l'avenant au CPER 2021-2027.

DÉCIDENT :

- L'annexe n°6 relative à la maquette financière du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est remplacée par la version actualisée jointe au présent avenant.

- Le chapitre 2 « Priorités de la future contractualisation 2023-2027 » du volet thématique n°3 « Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain » du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est remplacé par ce qui suit :

2. Accompagner la transition des mobilités et l'augmentation de l'offre de transports durables sur tous les territoires

Plus de la moitié des projets du Contrat d'avenir relatifs aux transports ont été intégralement réalisés à date. **Le CPER permet de traduire les engagements financiers pour la réalisation des projets qui s'inscrivent dans une trajectoire de moyen terme**, en particulier l'amélioration de la desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique et des aéroports parisiens, l'amélioration du cadencement et de la régularité sur la ligne Nantes-Angers-Sablé, le renforcement des liaisons ferroviaires vers la Bretagne et la mise à 2x3 voies de la RN165.

Le CPER prévoit pour la période 2023-2027 un investissement sur les 5 prochaines années de l'État à hauteur de 306,6 M€, dont 50 M€ de contribution exceptionnelle forfaitaire au titre du solde des engagements du contrat d'avenir. La Région contractualise ses propres financements à hauteur de 234,8 M€.

Cette ambition s'accompagne du soutien hors CPER de projets qui contribuent directement à l'amélioration des mobilités en Pays de la Loire et qui sont valorisés à hauteur de 135 M€ pour l'État, et 158,1 M€ pour la Région. Il s'agit en particulier pour l'État du financement du projet ferroviaires Massy-Valenton, de la réouverture de la ligne Cholet – Les Herbiers et du financement des transports en commun en site propre.

Ainsi, par rapport à la période 2015-2022, l'État augmente son effort financier sur le volet mobilité du CPER de +80 %, et la Région de +77 %.

Cet effort financier permet d'accélérer la transition des mobilités vers des modes de déplacement moins émetteurs de gaz à effet de serre, dans une logique de planification écologique. **Plus de deux tiers des montants du volet mobilités du CPER sont ainsi consacrés à des investissements en faveur du train, des transports collectifs et du vélo.**

Ces engagements financiers s'appuient sur des ambitions communes pour la transition écologique des mobilités portées dans les cadres de gouvernance en place, dans une région où la gouvernance des mobilités est particulièrement dynamique. Ces engagements s'inscrivent en synergie avec les travaux engagés dans le cadre de la COP des Pays de la Loire.

Les priorités retenues dans le cadre du CPER pour la période 2023-2027 sont :

- I. **Poursuivre les opérations de long terme initiées par le CPER 2015-2020, en particulier celles prévues par le Contrat d'avenir**, qui se traduira par une hausse significative des investissements sur le réseau ferroviaire structurant afin de poursuivre l'amélioration de la liaison vers Paris et la modernisation des liaisons vers la Bretagne.

La **desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique** sera renforcée via la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Nantes – Saint-Gilles/Pornic, la création d'une ligne de bus à haut niveau de service allant du centre-ville et de la gare de Nantes jusqu'à l'aéroport via Rezé, la création de voies d'entrecroisement sur le périphérique, et l'amélioration des cheminements vélo. Cette opération s'inscrit également dans l'ambition de déploiement de services express régionaux métropolitains autour de Nantes et de Saint-Nazaire. Compte tenu des enjeux forts d'accessibilité de l'aéroport, l'État mobilisera sur ces différents projets 23,6 M€, soit plus de 60 % du montant total des travaux. Ce montant intègre la contribution au titre du solde des engagements du contrat d'avenir.

Les investissements permettant d'améliorer à moyen terme la régularité des trains sur la liaison ferroviaire vers Paris sont la mise en place de la télésurveillance et la pose de clôtures pour prévenir les collisions avec le grand gibier. Ce seront concrètement 134 km de lignes supplémentaires qui seront clôturées, pour porter d'ici la fin du CPER à 156 km le linéaire protégé, soit 100 % de l'axe ferroviaire, hors zone urbaine. Ce programme intégrera des aménagements en faveur de la continuité écologique, pour permettre le passage de la faune.

Cette protection représentera un investissement de 34,5 M€ - dont 20 M€ de l'État, 8 M€ de la Région et 6,5 M€ de SNCF Réseau, - qui vient s'ajouter au programme déjà financé dans le

précédent CPER et à celui mené en propre par le groupe SNCF. Au global ce sont donc près de 40 M€ qui y seront consacrés. Par ailleurs, l'État financera, avec la SNCF, de manière exceptionnelle, au titre du contrat d'avenir l'intégralité de la mise en place de la télésurveillance¹.

Par ailleurs, la Région et l'État poursuivront la **mise en accessibilité des gares régionales** avec un montant d'investissement estimé de 12 M€, incluant les gares de Mauves et Couëron qui seront connectées au SERM Régional.

La démarche de schéma directeur ferroviaire pour l'axe magistral Nantes-Angers-Sablé sera poursuivie, à l'instar du grand projet de **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire** ou encore la **fluidification des axes routiers stratégiques** (RN165, périphérique nantais, ...).

- II. **Renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire** : pour concrétiser cette ambition, l'État assurera, à titre exceptionnel, la totalité du financement attendu de la part des collectivités ligériennes pour finaliser les travaux de la section Ouest de Massy-Valenton et pour les premières études de la gare Pont de Rungis interconnectée avec la ligne 14 du métro.

L'État mobilisera également une enveloppe forfaitaire de 11,14 M€ pour contribuer au projet porté par SNCF Réseau de **modernisation des commandes centralisées des aiguillages à Nantes et au Mans**.

Enfin l'avenant acte la poursuite des études pour le **déploiement de la signalisation ERTMS sur l'axe Nantes – Angers – Sablé**, afin d'améliorer le cadencement des trains circulant sur cette ligne. La Région assurera la mise aux normes du matériel roulant ferroviaire.

- III. **Le développement de services express régionaux métropolitains** : la Région poursuit l'ambition de déploiement de services express régionaux métropolitains, autour de la métropole de Nantes et de l'agglomération de Saint-Nazaire et autour d'Angers et du Mans. Le projet de SERM de Nantes – Saint Nazaire porte ainsi pour objectif de développer les offres de mobilités décarbonées en faveur des déplacements du quotidien et, notamment, de favoriser la multimodalité et d'atteindre un cadencement à la demi-heure voire au quart d'heure sur certaines lignes ferroviaires. L'État et la Région lanceront des études de préfiguration pour la mise en place de SERM sur Angers et Le Mans.

Les premiers investissements porteront sur l'augmentation de la capacité à l'ouest de la gare de Nantes (suppression du cisaillement de Chantenay et sécurisation avant adaptation de la signalisation dans le tunnel de Chantenay), l'accueil de 2 trains sur une même voie en gare de Nantes et la modernisation des postes d'aiguillage pour la mise en place d'une commande centralisée du réseau. Ces investissements prépareront la désaturation du nœud ferroviaire et la mise au standard européen de la gare de Nantes. Ils s'inscrivent dans la continuité des travaux déjà engagés avec la mise en service du nouveau terminus technique d'Ancenis fin 2021. Ils permettront notamment le développement de l'offre de trains TER de la Région, dont la fréquence est déjà assurée à la ½ heure en heure de pointe sur certaines sections de l'étoile ferroviaire de Nantes.

¹ Montant qui intègre la contribution forfaitaire au titre du solde des engagements du contrat d'avenir

IV. **Favoriser la cohésion des territoires** : la priorité donnée aux transports du quotidien se traduit également par la poursuite de la **régénération des lignes ferroviaires du quotidien** dans le cadre du protocole d'accord conclu entre l'Etat et la Région en 2022, et qui a d'ores et déjà permis de réaliser des investissements structurants sur les lignes Le Mans-Alençon, Clisson-Cholet, et Retiers-Chateaubriant. Le CPER intègre un **montant total d'études et de travaux de 135 M€ d'ici 2027 sur 8 lignes ferroviaires utilisées au quotidien par les ligériens**². La Région assurera en particulier dans le cadre de sa contribution au CPER le financement des travaux de régénération de la ligne Thouars – La Roche sur Yon, pour un montant de 93 M€ de travaux.

S'agissant des dessertes routières, l'Etat et la Région confirment l'inscription des financements nécessaires à la réalisation de la **déviations d'Ernée**, au lancement des études pour la **déviations du centre-ville de Mayenne** et l'actualisation des études pour la **déviations de Blain et de la Grigonnais**, ainsi que pour la **sécurisation de la RN171 entre Savenay et Montoir de Bretagne**. La Région contribuera à titre exceptionnel et dans le cadre des crédits valorisés à la réalisation de créneaux de dépassement sur la RD357 à hauteur de Saint-Calais, à la création du barreau pour relier directement l'échangeur de l'A11 à la RD323 et au lancement d'études préalables sur **les routes départementales suivantes : RD771 entre Cossé le Vivien et Renazé, RD962 entre le Sud Mayenne et l'Anjou Bleu et entre Laval et Mayenne, RD31 entre Chailland et Ernée**.

L'Etat et la Région confirment également leur engagement à poursuivre leur soutien la **sécurisation du passage à niveau 145 situé sur la commune de Neau** dans le cadre du nouveau projet en cours de définition avec l'appui de l'IGEDD et qui sera prochainement soumis aux élus et aux acteurs locaux. L'Etat mobilisera deux lignes de crédits nationales : le fonds d'aménagement passages à niveau pour financer les investissements de court terme nécessaires pour sécuriser le passage à niveau existant, et le fonds de suppression des passages à niveau pour la réalisation des ouvrages nécessaires à moyen terme pour permettre la suppression définitive du passage à niveau 145. Les travaux de suppression du passage à niveau, estimés à date à environ 35 M€, pourront faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % par l'Etat **et de 33% par la Région** dans ce cadre en fonction des solutions techniques retenues.

Enfin l'Etat et la Région conviennent de se mobiliser, hors CPER, pour financer la **réouverture a voyageurs de la ligne Cholet – Les Herbiers** dans le cadre du scénario « cible » établi avec les partenaires. La ligne présente un potentiel important de l'ordre de 500 000 voyageurs par an, très majoritairement en substitution du transport par route. Ce projet bénéficiera d'un financement forfaitaire exceptionnel de 20 M€ de l'Etat, en complément des 12 M€ prévus par la Région, ce qui permet d'ores et déjà d'assurer une large part du financement nécessaire à la réalisation des travaux.

² Nantes-St Gilles-Pornic (augmentation du cadencement et régénération de la ligne), La-Roche-Sur-Yon / Les Sables d'Olonnes (augmentation de la capacité de la ligne et régénération), La Poissonnière – Cholet (modernisation de la voie et des systèmes d'exploitation et régénération), Clisson-Cholet (régénération), Nantes-Chateaubriant (régénération), Retiers-Châteaubriant (régénération). La régénération de la ligne Alençon – Le Mans – Tours constitue également une priorité d'investissement dans les prochaines années, dont le financement sera assuré sur les fonds propres de SNCF réseau.

V. Poursuivre la transition écologique et énergétique des transports et des mobilités, en accompagnant le développement des mobilités actives et des transports collectifs, la requalification environnementale du réseau routier, ou encore le développement du fret ferroviaire et fluvial.

Le présent avenant prévoit de manière inédite un **financement de l'État et de la Région à hauteur de 53,4 M€ pour le développement des infrastructures cyclables, notamment à vocation touristique.**

Pour répondre aux enjeux de décarbonation du transport de marchandises, 18 M€ sont prévus pour le développement du fret ferroviaire et 1,5 M€ pour le développement du transport fluvial.

Cet effort se traduit également dans **l'accélération des projets de décarbonation du Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire, pour lesquels l'État et la Région augmentent significativement et à parité leur contribution financière, pour la porter de manière cumulée à hauteur de 65 M€.** Cet effort permettra d'accélérer la transition du modèle économique du port, de consolider son activité historique de construction navale et d'être au rendez-vous de la constitution d'une filière française des énergies marines renouvelables via le soutien au projet EOLE de quai dédié aux EMR.

L'ensemble des opérations programmées sur la période 2023-2027 dans le cadre du volet thématique n°3 « Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain » est présenté en annexe 7 du CPER.

Les opérations inscrites au présent avenant feront l'objet d'un suivi en comité de pilotage rassemblant l'ensemble des financeurs. Outre le suivi du projet, le comité de pilotage a pour rôle de préparer les conventions financières actant les conditions de financement propres à chaque projet, ainsi que de définir les critères d'éco-conditionnalité adaptés pour réduire leurs impacts du projet sur l'environnement. Ces comités de pilotage pourront être préparés le cas échéant par un comité technique.

Afin d'assurer un suivi global de l'avancement du volet « infrastructures de transport et mobilités » du CPER, un comité de suivi sera réuni a minima une fois par an, sous la co-présidence de l'État et de la Région. Le comité de suivi a notamment pour mission de s'assurer du bon avancement des projets et de l'engagement des crédits, de proposer si besoin des redéploiements entre opérations et d'approuver le bilan annuel d'exécution. Ce comité permettra d'observer l'évolution des indicateurs de suivi et l'exécution des critères d'éco-conditionnalité. Il permettra également de définir et de suivre les indicateurs relatifs aux engagements réciproques en faveur de la transition écologique des mobilités.

ANNEXE 6

CPER 2021- 2027 des Pays de la Loire

MAQUETTE FINANCIÈRE

		Enveloppes contractualisées 2021-2027		Enveloppes Plan de relance		Enveloppes valorisées		Enveloppes totales
		État	Région	État	Région	État	Région	État et Région
TOTAL GÉNÉRAL (en €)		788 358 570 €	784 098 145 €	479 487 953 €	497 000 000 €	794 887 804 €	811 302 249 €	4 155 134 721 €
Volet thématique 1	1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale							
	cf Accord de relance			540 M€ dont 479,5 M€ adossés au CPER	497 M€			
Volet thématique 2	2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000 €	265 330 000 €	181 489 868 €		170 999 509 €	241 940 000 €	1 070 039 377 €
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique	115 045 000 €	140 000 000 €	112 908 868 €		0 €	0 €	367 953 868 €
Sous-objectif	2.1.1 - Gestion des ressources en eau	70 000 000 €	60 000 000 €	8 800 000 €				138 800 000 €
Sous-objectif	2.1.2 – Prévention des risques	3 700 000 €	7 000 000 €					10 700 000 €
Sous-objectif	2.1.3 – Protection de la biodiversité	7 370 000 €	21 000 000 €	5 035 555 €				33 405 555 €
Sous-objectif	2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics		24 000 000 €	83 173 313 €				107 173 313 €
Sous-objectif	2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables	22 000 000 €	20 000 000 €	15 900 000 €				57 900 000 €
Sous-objectif	2.1.6 – Économie circulaire	11 975 000 €	8 000 000 €					19 975 000 €
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000 €	118 830 000 €	40 000 000 €		26 847 727 €	0 €	276 952 727 €
Sous-objectif 2.2.1	2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore	76 775 000 €		40 000 000 €		25 830 000 €		142 605 000 €
Sous-objectif 2.2.2	2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractifs pour les écosystèmes régionaux d'innovation	14 500 000 €				1 017 727 €		15 517 727 €
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	3 960 000 €	3 500 000 €	17 007 000 €		11 337 670 €	11 340 000 €	47 144 670 €
Sous-objectif	2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir			17 007 000 €		11 337 670 €	11 340 000 €	39 684 670 €
Sous-objectif	2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire	3 960 000 €	3 500 000 €					7 460 000 €
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique	0 €	3 000 000 €	11 574 000 €		132 814 112 €	230 600 000 €	377 988 112 €
Sous-objectif	2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire		3 000 000 €	3 500 000 €		132 814 112 €	110 600 000 €	249 914 112 €
Sous-objectif	2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance			8 074 000 €			120 000 000 €	128 074 000 €
Volet thématique 3	Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155 €	244 066 145 €	40 414 053 €	7 950 000 €	135 339 805 €	159 362 249 €	946 572 407 €
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557 €	9 273 191 €	40 414 053 €	7 950 000 €		1 312 249 €	111 666 050 €
Sous-objectif	3.1.1 – Opérations ferroviaires	45 299 914 €	4 887 555 €	12 983 617 €			1 312 249 €	64 483 335 €
Sous-objectif	3.1.2 – Opérations routières	4 198 143 €	1 972 000 €	9 089 873 €				15 260 016 €
Sous-objectif	3.1.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 868 500 €	2 350 000 €	9 000 000 €	7 950 000 €			22 168 500 €
Sous-objectif	3.1.4 – Développement de la multimodalité	350 000 €	63 636 €	9 340 563 €				9 754 199 €
Objectif stratégique 3.2	3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598 €	234 792 954 €			135 339 805 €	158 050 000 €	834 906 357 €
Sous-objectif	3.2.1 – Opérations routières	92 455 000 €	10 085 000 €				5 000 000 €	107 540 000 €
Sous-objectif	3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000 €	151 990 250 €			88 850 000 €	152 900 000 €	473 916 250 €
Sous-objectif	3.2.2.1 – Réseau ferroviaire	67 636 000 €	138 344 250 €			76 600 000 €	141 000 000 €	423 580 250 €
Sous-objectif	3.2.2.2 – Accessibilité des gares et PEM	3 540 000 €	4 646 000 €			350 000 €		8 536 000 €
Sous-objectif	3.2.2.3 – Fret ferroviaire	9 000 000 €	9 000 000 €			11 900 000 €	11 900 000 €	41 800 000 €
Sous-objectif	3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000 €	17 825 000 €					74 750 000 €
Sous-objectif	3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000 €	32 807 069 €			2 150 000 €		67 807 069 €
Sous-objectif	3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000 €						1 500 000 €
Sous-objectif	3.2.6 – Modes actifs	29 217 598 €	17 735 634 €			6 459 805 €		53 413 037 €
Sous-objectif	3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000 €	4 350 000 €					17 950 000 €
Sous-objectif	3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports					37 880 000 €	150 000 €	38 030 000 €
Volet thématique 4	Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415 €	274 702 000 €	257 584 032 €		488 548 490 €	410 000 000 €	1 649 611 937 €
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415 €	210 000 000 €	55 518 919 €		13 000 000 €	0 €	455 142 334 €
Sous-objectif	4.1.1 -Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambuleuses et partagées	174 123 415 €		45 318 919 €				219 442 334 €
Sous-objectif	4.1.2 – Résorption des friches	2 500 000 €		10 200 000 €				12 700 000 €
Sous-objectif	4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire					13 000 000 €		13 000 000 €
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé	0 €	21 000 000 €	140 467 404 €		301 508 490 €	0 €	462 975 894 €
Sous-objectif	4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires			8 346 990 €		6 620 000 €	0 €	14 966 990 €
Opération	Opération : 4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télémédecine					3 000 000 €		3 000 000 €
Opération	Opération : 4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé professionnelles					3 620 000 €		3 620 000 €
Opération	Opération : 4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmiers et aides-soignants			8 346 990 €				8 346 990 €
Sous-objectif	4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé			132 120 414 €		109 888 490 €		242 008 904 €
Sous-objectif	4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes					185 000 000 €		185 000 000 €
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000 €	13 202 000 €	43 787 709 €		171 540 000 €	395 000 000 €	635 152 709 €
Sous-objectif	4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers	11 623 000 €	13 202 000 €	11 062 709 €				35 887 709 €
Sous-objectif	4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage						189 000 000 €	189 000 000 €
Sous-objectif	4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences			32 725 000 €		171 540 000 €	206 000 000 €	410 265 000 €
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	22 500 000 €	22 500 000 €	17 810 000 €		2 500 000 €	15 000 000 €	80 310 000 €
Sous-objectif	4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	14 500 000 €				2 500 000 €		34 810 000 €
Sous-objectif	4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs	4 000 000 €		17 810 000 €				6 000 000 €
Sous-objectif	4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture	4 000 000 €						4 000 000 €
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Égalité femme/homme	3 031 000 €	3 000 000 €					6 031 000 €
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport	5 000 000 €	5 000 000 €					10 000 000 €

Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	dont contribution exceptionnelle État au contrat d'avenir	Région	SNCF Réseau & Gares et connexions	GPMNSN	Autres financeurs		
Routier	Aménagement routes		Études générales routières, notamment RN844 Périphérique de Nantes – Porte d'Armor, RN171 – Déviations de Blain et de la Grignonais, RN12 – Déviation de Mayenne	1 500 000	1 500 000							
			RN171 – Sécurisation et réduction de la congestion, notamment entre échangeurs de Trignac et Certé	2 800 000	2 800 000							
			RN844 – Périphérique de Nantes – Porte des Sorinières	800 000	800 000							
			RN844 – SDAGT – Voies d'entrecroisement au nord de Cheviré	5 470 000	2 735 000		680 000		2 055 000			
	Aménagement des routes			10 570 000	7 835 000		680 000		2 055 000			
	Désenclavement routes		RN12 – Déviation d'Ernée	43 500 000	31 545 000		5 430 000			6 525 000		
			Désenclavement des routes	43 500 000	31 545 000		5 430 000		6 525 000			
	Développement routes		RN165 – Mise à 2x3 voies entre Sautron et le Temple de Bretagne	60 000 000	51 200 000	8 400 000	3 600 000		5 200 000			
			RN844 – Périphérique de Nantes – Complexe de Bellevue	3 000 000	1 875 000		375 000		750 000			
Développement des routes			63 000 000	53 075 000	8 400 000	3 975 000		5 950 000				
Opérations routières				117 070 000	92 455 000	8 400 000	10 085 000			14 530 000		
Ferroviaire	Réseau ferroviaire	Modernisation réseau structurant	LNOBPL : études ligne classique Nantes/Savenay/Redon/Rennes (ERTMS) et aménagement capacitair (Nantes-Rennes), relèvement de vitesse (Savenay-Redon), mise au gabarit RTE-T (Nantes-Rennes), optimisation raccordement de Redon; et hypothèse virgule Savenay	6 300 000	3 654 000		1 764 000				882 000	
			LNOBPL : études ligne nouvelle Rennes/Redon	5 250 000	3 045 000		1 470 000			735 000		
			LNOBPL – axe sud Nantes / Rennes / Quimper	11 550 000	6 699 000		3 234 000			1 617 000		
			Étude et travaux des clôtures et de la transparence écologique sur l'axe Nantes-Angers-Sablé-Le Mans	34 500 000	20 000 000	6 600 000	8 000 000	6 500 000				
			Travaux Télésurveillance de l'axe Nantes-Angers-Sablé	8 000 000	5 800 000	2 200 000		2 200 000				
			Études sur les aménagements d'infrastructures pour SRM 2030-2050 dont plans de voies de Laval/le Mans/Château du Loir	3 000 000	1 350 000		1 650 000					
			Gare TGV Orly Pont de Rungis : création d'une gare mezzanine entre la LGV et la ligne 14 pour l'intermodalité air/fer	4 000 000	4 000 000	2 000 000						
			Modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé : Études ERTMS Sablé/Angers, Noeuds de Sablé et Angers, sous-station Ecouflant	12 300 000	9 495 000	3 961 000	450 000	1 230 000		1 125 000		
			Modernisation réseau structurant			73 350 000	47 344 000	14 761 000	13 334 000	9 930 000		2 742 000
			Lignes du quotidien		Modernisation de la ligne La Possonnière-Cholet	6 000 000	1 200 000		4 800 000		0	
					Modernisation de la ligne La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne	5 000 000	1 000 000		4 000 000		0	
					Modernisation de la ligne Nantes Bordeaux (renouvellement de la 2 ^e voie la Roche-la Rochelle)	1 300 000	260 000		910 000		130 000	
	Modernisation de la ligne Retiers Châteaubriant suite augmentation de la capacité et amélioration temps de parcours	660 000			132 000		528 000		0			
	Modernisation lignes du quotidien	12 960 000			2 592 000		10 238 000		130 000			
	Régénération de la ligne Clisson Cholet	9 000 000			1 900 000		6 335 000	765 000				
	Régénération de la ligne La Possonnière Cholet	5 000 000			2 000 000		2 575 000	425 000				
	Régénération de la ligne La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne	4 000 000			900 000		2 460 000	340 000		300 000		
	Régénération de la ligne Retiers Châteaubriant	150 000					137 250	12 750				
	Régénération de la ligne Tram Train Nantes Châteaubriant	2 000 000			400 000		1 430 000	170 000				
	Régénération des lignes Nantes / Saint-Gilles / Pornic	9 000 000			1 900 000		6 335 000	765 000				
	Régénération lignes du quotidien	29 150 000			7 100 000		19 272 250	2 477 750		300 000		
	Régénération de la ligne Thouars-La Roche sur Yon	93 000 000					93 000 000					
	Lignes du quotidien				135 110 000	9 692 000		122 510 250	2 477 750		430 000	
	Sécurisation du réseau ferroviaire				Sécurisation avant découpage de block du tunnel de Chantenay	9 000 000	8 100 000	4 060 000				900 000
			Sécurisation des infrastructures pour le développement du transport ferroviaire	9 000 000	8 100 000	4 060 000				900 000		
	Études		Besoins d'études ou travaux au fil de l'eau dont étude sur les conséquences du classement au RTET du réseau ligérien dont Angers-Saumur et Savenay-St Nazaire	5 000 000	2 500 000		2 500 000					
			Réseau ferroviaire	222 460 000	67 636 000	18 821 000	138 344 250	12 407 750		4 072 000		
Accessibilité des gares et PEM hors SERM de Nantes		Mise en accessibilité de la gare de La Ferté Bernard	3 500 000	875 000		1 750 000		875 000				
		Mise en accessibilité de la gare de Pontchâteau	2 800 000	700 000		1 400 000		700 000				
		Mise en accessibilité de la gare du Mans quai A	3 930 000	1 965 000		786 000	1 179 000					
		PEM de Laval	460 000			460 000						
		PEM les Sables / Olonne sur mer	250 000			250 000						
Accessibilité des gares et PEM			10 940 000	3 540 000		4 646 000	1 179 000		1 575 000			
Fret ferroviaire		Étude d'une implantation de transport combiné sur le nœud nantais	1 000 000									
		Création d'une plateforme de transport combiné à Trélazé	4 800 000									
		Création d'une plateforme rail-route Saint-Berthevin	13 500 000	9 000 000		9 000 000			11 750 000			
		Rénovation de l'ITE de Longuefuye (Séché)	450 000									
		Réalisation de la télécommande du poste du Priory (44)	5 000 000									
Rénovation des ITE au fil de l'eau	5 000 000											
Fret ferroviaire (*)			29 750 000	9 000 000		9 000 000			11 750 000			
Opérations ferroviaires				263 150 000	80 176 000	18 821 000	151 990 250	13 586 750		17 397 000		

Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	dont contribution exceptionnelle État au contrat d'avenir	Région	SNCF Réseau & Gares et connexions	GPMNSN	Autres financeurs	
SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans	SERM ferroviaire	Bâtiment CCR (Commande Centralisée du Réseau)		15 900 000	11 135 000	4 000 000		4 765 000		0	
		Amélioration de la capacité dans la gare de Nantes		1 000 000	500 000		400 000			100 000	
		Modernisation du nœud ferroviaire de Nantes Phase 1		22 160 000	13 311 000	3 339 000	3 339 000	3 294 000		2 216 000	
		Suppression du cisaillement de Chantenay et aménagement du garage		6 500 000	5 850 000	2 600 000		0		650 000	
		Modernisation du nœud de Nantes		45 560 000	30 796 000	9 939 000	3 739 000	8 059 000		2 966 000	
		Modernisation de la ligne Nantes-St Gilles/Pornic		11 000 000	6 100 000	1 260 000	3 800 000			1 100 000	
		Création d'une halte ferroviaire pour la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique avec évitement et télécommande des postes		15 000 000	10 000 000	6 250 000	2 500 000			2 500 000	
		Modernisation ligne Nantes St-Gilles/Pornic, dont création halte aéroport		26 000 000	16 100 000	7 510 000	6 300 000			3 600 000	
		Études multimodales de préfiguration amont des SERM d'Angers et du Mans		5 000 000	3 125 000	1 250 000	625 000			1 250 000	
		Étude de flux voyageurs de la gare de Nantes en situation cible à horizons 2030 et 2050		100 000	50 000		40 000			10 000	
		Études PEM : SERM, équipements gares, intermodalités		300 000	150 000		120 000			30 000	
		Études SERM		5 400 000	3 325 000	1 250 000	785 000			1 290 000	
		SERM Ferroviaire				76 960 000	50 221 000	18 699 000	10 824 000	8 059 000	7 856 000
		Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire	Amélioration du rabattement vélos vers les gares du SERM : liaisons douces Becquerel-Babinière (1 M€), Sorinière-Rezé gare de pont Rousseau (10,63 M€), et Doulon-Carquefou (0,8 M€)		12 000 000	1 000 000		1 000 000			10 000 000
	Mise en accessibilité de la gare de Mauves sur Loire			340 000	170 000			85 000		85 000	
	Mise en accessibilité gare de Couéron			700 000	350 000			175 000		175 000	
	Suppression de la traversée voie piétonne (TVP) de Cordemais			1 000 000	500 000			500 000			
	Modernisation de la gare routière de Nantes			1 300 000			1 300 000				
	Renforcement des pôles d'échange multimodaux des gares connectées aux SERM : Saint-Pazanne (300 k€), Pornic (300 k€), Saint-Gilles-Croixde-Vie (550 k€), Ancenis (300 k€), Montaigu (500 k€), Cholet (350 k€)			2 300 000			2 300 000				
	Déploiement de parkings relais P+R : Ville au Denis (0,75 M€), Babinière (8,7 M€), les Sablières (0,8 M€), Estuaire (0,5 M€)			10 750 000	4 000 000		1 423 000			5 327 000	
	Augmentation des capacités de stationnement (voitures et vélos) dans les gares du SERM : gares de Mauves, Couéron, Bouaye		1 090 000	545 000		218 000			327 000		
	Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire				29 480 000	6 565 000		7 001 000		15 914 000	
	Services express régionaux métropolitains – Nantes/Saint Nazaire, Angers, Le Mans				106 440 000	56 786 000	18 699 000	17 825 000	8 059 000		23 770 000
Portuaire	Développement des plates-formes logistiques	Développement de nouvelles énergies (reconversion TC, courant de quai, hydrogène, e-carburant, captage de CO2...) : Etudes et Préparation de parcelles		5 000 000	1 500 000		1 500 000		2 000 000		
		Modernisation de la forme-écluse Joubert (dont remplacement de la porte amont)		32 000 000	6 000 000		6 000 000		19 000 000	1 000 000	
		Plateformes logistiques Plug & Play et capacités logistiques Montoir de Bretagne		15 000 000	4 500 000		4 500 000		6 000 000	0	
		Régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire		15 000 000	3 750 000		3 750 000		6 500 000	1 000 000	
		Roulier : Régénération et up-grade des postes rouliers de Montoir de Bretagne		10 000 000	2 100 000		2 057 069		5 842 931	0	
	Développement des plateformes logistiques		77 000 000	17 850 000		17 807 069		39 342 931	2 000 000		
Quai éolien off shore à Saint-Nazaire	Quai éolien offshore à St-Nazaire (projet EOLE)		35 000 000	15 000 000		15 000 000		1 000 000	4 000 000		
Opérations portuaires				112 000 000	32 850 000		32 807 069		40 342 931	6 000 000	
Fluvial		Augmenter l'offre d'infrastructures fluviales adaptées aux usages à venir		1 400 000	1 400 000						
		Création et animation d'un réseau d'acteurs autour du report modal vers le fleuve		50 000	50 000						
		Étude permettant l'identification des flux captables pour du fret fluvial en complémentarité avec l'étude fret ferroviaire menée par la région		50 000	50 000						
Opérations fluviales				1 500 000	1 500 000						
Modes actifs		Soutien aux modes actifs – Véloroutes (cf. liste des projets en annexe)		121 433 671	29 217 598		17 735 634			74 480 439	
Modes actifs				121 433 671	29 217 598		17 735 634			74 480 439	
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique		Infrastructure BHNS Navette aéroport sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole dont route de Pornic et VM85, en dehors des infrastructures communes avec la ligne 8		6 800 000	3 400 000	1 100 000	1 700 000			1 700 000	
		Aménagements d'intermodalité : liaisons modes actifs, cheminements piétons, stationnement vélo, parking relais, pôle d'échanges multimodal de la halte ferroviaire, études VRTC		7 400 000	4 100 000	930 000	1 650 000			1 650 000	
		Voies d'entrecroisement entre les portes de Bouguenais et de Retz pour le parcours du BHNS		8 100 000	6 100 000	2 050 000	1 000 000			1 000 000	
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique				22 300 000	13 600 000	4 080 000	4 350 000			4 350 000	
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits contractualisés				743 893 671	306 584 598	50 000 000	234 792 954	21 645 750	40 342 931	140 527 439	

(*) Fret ferroviaire : cette aide peut porter sur le financement des travaux pour la création ou la rénovation de parties privatives d'installations terminales embranchées, sur les études opérationnelles et les travaux de réalisation de plateformes de transport combiné. Elle est conditionnée à la démonstration de la viabilité économique du projet. Pour les installations terminales embranchées, ces aides sont soumises à la reconduction du régime d'aides d'État par la Commission européenne. Les subventions pour le transport combiné sous portage privé font l'objet d'une instruction supplémentaire par la Commission européenne. Les aménagements de plateforme ainsi financés doivent être accessibles à tout chargeur. Le taux de financement cumulé État Région maximum est de 50 %.

CPER 2021-2027 Pays de la Loire – Volet « Infrastructures de transport et mobilités » 23-27 – Crédits valorisés

Volet	Intitulé Opérations	Coût total (en €)	État	Région	Autres cofinanceurs
Routier	Barreau du diffuseur de l'Huisne sarthoise à l'axe Le Mans-Paris	10 600 000		3 000 000	7 600 000
	RD771 - Cossé le-Vivien - Renazé (en Mayenne)	1 200 000		100 000	1 100 000
	RD357 – Est, axe le Mans - Saint-Calais, création de trois créneaux de dépassement	10 000 000		1 000 000	9 000 000
	RD962 (ex RN162) - Sud Mayenne - Anjou Bleu (Mayenne et Maine-et-Loire)	1 950 000		400 000	1 550 000
	RD962 (ex RN162) - Laval - Mayenne	1 775 000		250 000	1 525 000
	RD31 - Chailland - Ernée	1 500 000		250 000	1 250 000
Opérations routières		27 025 000		5 000 000	22 025 000
Ferroviaire	Régénération de la ligne capillaire fret Sablé-sur-Sarthe – Château-Gontier	33 900 000	11 900 000	11 900 000	10 100 000
	Atelier de maintenance Nantes Blottereau	58 000 000		58 000 000	
	Atelier de maintenance étoile mancelle	71 000 000		71 000 000	
	Cholet – Les Herbiers (réouverture aux voyageurs)	49 000 000	20 000 000	12 000 000	17 000 000
	Contournement ferroviaire sud de l'Île de France Massy-Valenton Ouest	172 000 000	56 600 000		115 400 000
	Rampe pour favoriser les mobilités douces en gare de Laval	1 000 000	350 000		650 000
Opérations ferroviaires		384 900 000	88 850 000	152 900 000	143 150 000
Portuaire	Changement de la porte-écluse du port de commerce des Sables d'Olonne	2 500 000	750 000		1 750 000
	Création de nouveaux pontons pour augmenter le trafic des bacs de Loire	5 000 000	1 400 000		3 600 000
Opérations portuaires		7 500 000	2 150 000		5 350 000
Mode actifs	Aménagement d'un axe magistral cyclable entre Nantes et Couëron	6 750 000	1 012 500		5 737 500
	Aménagement d'un axe vélo entre Angers Beaucouzé et St Leger-de-Linières (rue de la liberté)	2 706 640	220 398		2 486 242
	Aménagement d'une liaison cyclable du bourg aux Étourmeaux le long de la RD14	1 046 859	218 737		828 122
	Création d'une liaison douce cyclable par l'aménagement de 2 voies vertes	443 885	168 750		275 135
	Création d'une passerelle cyclable et piétonne pour le franchissement de la Sèvre entre les communes de Gétigné et Cugand	1 217 700	608 850		608 850
	Création d'un aménagement cyclable en site propre de type voie verte le long de la rivière de l'Oudon entre les communes déléguées de Segré et de la Chapelle-sur-Oudon.	1 444 143	555 193		888 950
	Création d'un itinéraire cyclable intercommunal entre les communes de Mouchamps et des Herbiers	415 760	207 880		207 880
	Création d'une passerelle piétons/cycles sur la Varenne à Ambrières les Vallées	862 058	431 029		431 029
	Création de voies cyclables route de Château-Gontier et espace touristique du Mûrier	421 280	131 000		290 280
	Liaison cyclable Treillières/Nantes	2 580 000	948 408		1 631 592
	Liaison La Flèche – Malicorne-sur-Sarthe	2 023 999	324 447		1 699 552
	Mobilité active boulevard des Jardiniers et Route du Mans	1 271 394	585 871		685 523
	RD 113 – Aron – Mayenne	232 330	115 125		117 205
	RD 207 – La Bazoge Montpinçon – Mayenne	484 500	240 600		243 900
	RD 225 – Saint-Baudel – Mayenne	247 080	122 500		124 580
	Réalisation d'aménagements cyclables sur le boulevard Pierre Mendès-France	475 025	237 512		237 513
Réalisation d'une voie verte entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe	1 632 087	218 047		1 414 040	
Réalisation de l'itinéraire cyclable "Centre-ville - Gare" desservant les commerces, écoles, collège, Quai des Sports, l'entreprise Prunier et le secteur des Landes	253 324	112 958		140 366	
Modes actifs		24 508 064	6 459 805		18 048 259
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport	TCSP4 – BHNS CARENE	70 000 000	4 400 000		65 600 000
	TCSP4 – BHNS Le Mans	63 200 000	6 880 000		56 320 000
	TCSP4 – CETEX Nantes	98 200 000	2 130 000		96 070 000
	TCSP4 – PEM Angers	3 899 001	530 000		3 369 001
	TCSP4 – PEM Cholet	9 744 151	1 240 000		8 504 151
	TCSP4 – Tramway Le Mans	55 000 000	2 070 000		52 930 000
	TCSP4 – Tramway Nantes	184 000 000	17 950 000		166 050 000
	TCSP4 – VRTC RD178 CD44	6 280 000	1 010 000		5 270 000
	TCSP4 – VRTC RD723 CD44	7 760 000	1 420 000		6 340 000
	Refection de la piste de l'aérodrome de Laval	800 000	250 000	150 000	400 000
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport		498 883 152	37 880 000	150 000	460 853 152
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits valorisés		942 816 216	135 339 805	158 050 000	649 426 411

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – Volet Mobilités » 23-27

LISTE INDICATIVE DES PROJETS « VELOURUTES » (« Soutien aux modes actifs » – crédits contractualisés)

La liste ci-dessous recense les projets sélectionnés pour un financement au titre du CPER, sous réserve de leur réalisation effective et de l'instruction des dossiers. Cette liste est donc susceptible de connaître certaines évolutions.

Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	Région	Autres financeurs	
Création d'itinéraires	Aménagement de l'allée du 8 mai 1945 (La Montagne)	200 000	66 000	40 000	94 000	
	Liaison entre Ancenis et Vallons-de-l'Erdre reliant La Loire à Vélo et la voie verte Carquefou/Saint-Mars-la-Jaille	3 360 000	840 000	200 000	2 320 000	
	Liaison entre Oudon et Ligné reliant La Loire à Vélo et la voie verte Carquefou/Vallons-de-l'Erdre	840 000	210 000	168 000	462 000	
	Liaison entre Blain et Masserac reliant la Véloodyssée et la Vilaine	1 200 000	300 000	200 000	700 000	
	Liaison entre Ernée et Montenay	237 671	59 418	47 534	130 719	
	Aménagement de la dernière tranche du Boulevard Nature (Le Mans Métropole)	13 000 000	2 500 000	200 000	10 300 000	
	Aménagement du Tour de Brière (section Saint-Lyphard/La Chapelle-des-Marais)	400 000	100 000	80 000	220 000	
	Aménagement de la rue de la Mouchonnerie et du Chemin de la Pièce Audrain (Bouguneais)	855 000	282 150	171 000	401 850	
	Aménagement du Boulevard de Maréchal Leclerc (La Roche-sur-Yon)	800 000	264 000	160 000	376 000	
	Aménagement de la traversée de la Sarthe (Noyen-sur-Sarthe)	950 000	237 500	190 000	522 500	
	Aménagement du tour du Golf d'Alençon en Arconnay	400 000	132 000	80 000	188 000	
	Liaison entre Montoir et Pontchâteau	3 200 000	800 000	200 000	2 200 000	
	Liaison entre Vion et Louailles	500 000	125 000	100 000	275 000	
	Liaison entre Sillé-le-Guillaume et Fresnay-sur-Sarthe	2 600 000	858 000	200 000	1 542 000	
	Enveloppe complémentaire de la Région pour financer le rabattement vers les gares (1,5 M€/an)	7 500 000	0	7 500 000	0	
	Liaison entre Chambellay et Montreuil-sur-Maine	400 000	132 000	80 000	188 000	
	Liaison entre Indre et Saint-Herblain	1 691 000	558 030	200 000	932 970	
	Liaison entre Mouilleron-le-Captif et La Roche-sur-Yon	180 000	59 400	36 000	84 600	
	Liaison entre Dompierre-sur-Yon et Les Flâneries	1 500 000	495 000	200 000	805 000	
	Liaison entre Paimboeuf et Sainte-Pazanne	4 250 000	1 062 500	200 000	2 987 500	
	Liaison entre les Pays de Retz et le Vignoble	3 000 000	750 000	200 000	2 050 000	
	Liaison entre Le Poiré-sur-Vie et La Roche-sur-Yon	1 000 000	250 000	200 000	550 000	
	Liaison entre L'Île-d'Olonne et Les Sables-d'Olonne	500 000	125 000	100 000	275 000	
	Liaison entre Saint-Nazaire à Saint-André-des-Eaux reliant le front de mer et le Tour de Brière	5 800 000	1 450 000	200 000	4 150 000	
	Liaison entre Brissac et Mûrs-Erigné	770 000	192 500	154 000	423 500	
	Liaison entre Varades et Saint-Florent-le-Vieil – partie Loire-Atlantique	3 700 000	925 000	500 000	2 275 000	
	Aménagement au niveau des Nouvelles cliniques nantaises (Rezé)	1 000 000	330 000	200 000	470 000	
	Aménagement de la Place de la Vendée (La Roche-sur-Yon)	100 000	33 000	20 000	47 000	
	Programme d'aménagement d'itinéraires cyclables sur Angers Loire Métropole	2 800 000	924 000	200 000	1 676 000	
	Liaison entre Segré et Candé	3 500 000	875 000	200 000	2 425 000	
	Liaison entre Saint-Mars-la-Jaille et Candé	150 000	37 500	30 000	82 500	
	Liaison entre Pommerieux et Craon	500 000	125 000	100 000	275 000	
	Réalisation du schéma directeur cyclable « Chronovélo » (Le Mans Métropole)	1 830 000	458 000	600 000	772 000	
	Liaison entre Treize-Septiers et Montaigu	1 000 000	250 000	200 000	550 000	
	Liaison entre Segré-en-Anjou et Le Lion-d'Angers le long de l'Oudon	1 800 000	450 000	200 000	1 150 000	
	Liaison entre les communautés de communes Vallées du Haut-Anjou et Anjou Loir et Sarthe le long de la Sarthe	4 650 000	1 162 500	200 000	3 287 500	
	Création d'itinéraires cyclables		76 163 671	17 418 498	13 556 534	45 188 639
	Sécurisation d'itinéraires	Liaison entre Aizenay et La Roche-sur-Yon	4 000 000	1 000 000	200 000	2 800 000
		Liaison entre Beauvoir-sur-Mer et la Barre de Monts	3 000 000	750 000	200 000	2 050 000
		Liaison entre Donges et Saint-Nazaire	2 000 000	660 000	500 000	840 000
		Aménagement de l'avenue de Chanzy (Laval)	2 500 000	625 000	200 000	1 675 000
		Aménagement du front de mer (La Baule-Escoubiac)	1 500 000	495 000	495 000	510 000
		Liaison entre Varades et Saint-Florent-le-Vieil – partie Maine-et-Loire	5 000 000	1 650 000	500 000	2 850 000
		Aménagement du Boulevard des Pas Enchantés (Saint-Sébastien-sur-Loire)	3 500 000	1 155 000	500 000	1 845 000
		Aménagement du pont de Gennes-Val-de-Loire sur la Loire à Vélo (ligne pont de Gennes – Les Rosiers sur Loire)	500 000	165 000		
		<i>Poursuite du projet d'aménagement du pont de de Gennes-Val-de-Loire sur la Loire à Vélo</i>	<i>8 500 000</i>	<i>1 345 000</i>		
		Passerelle – Chalonnes sur Loire	300 000	99 000		
		Aménagement de quatre ouvrages de la traverse des Ponts-de-Cé dont le pont Dumnacus	1 500 000	495 000	500 000	9 000 000
		Franchissement cyclable de Saint Mathurin sur Loire – Les Rosiers	700 000	231 000		
		Franchissement cyclable de Savennières – Rochefort	500 000	165 000		
Liaison entre Bouchemaine et Sainte-Gemmes-sur-Loire : aménagement de la passerelle		10 000 000	2 500 000	500 000	7 000 000	
Aménagement de la rue de la Mare et de la route du Ballon (Sargé-lès-le-Mans)		150 000	49 500	49 500	51 000	
Repositionnement de la Vélocéan Nord-Loire plus proche du littoral		1 500 000	375 000	495 000	630 000	
Aménagement de la RD12 (La Flèche)		120 000	39 600	39 600	40 800	
Sécurisation d'itinéraires cyclables		45 270 000	11 799 100	4 179 100	29 291 800	
TOTAL « Soutien aux modes actifs » (crédits contractualisés)		121 433 671	29 217 598	17 735 634	74 480 439	

